

Collège National des Experts Architectes Français

Organisme de formation

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE 9499 Z

FORMATION LES INVESTIGATIONS TECHNIQUES EN EXPERTISE JUDICIAIRE

Objectifs de la formation :

La formation s'adresse à toute personne ayant une pratique expertale avérée, de conseil ou judiciaire, et souhaitant développer ses connaissances relatives aux moyens d'investigations. La formation est également adaptée à toute personne débutant dans l'expertise.

Sans préjuger d'une acceptation, cette formation permettra de compléter le dossier de demande d'inscription ou de renouvellement sur la liste des experts près la Cour d'Appel.

Le participant recevra une **attestation correspondant à 7 heures de formation.**

Programme :

- Conditions d'intervention des experts
- Rappel des obligations liées aux constatations
- Respect du caractère contradictoire des opérations d'expertise
- Les investigations techniques
- L'intervention du sapiteur
- Etude de cas réels

Public concerné :

- Tout professionnel intervenant dans le domaine de la construction : architecte, maître d'œuvre, ingénieur,
- Souhaitant acquérir des connaissances dans le domaine de l'expertise judiciaire,
- Souhaitant mettre à niveau ses connaissances.

Dates et lieu de la prochaine formation

Dates : Le **Jeudi 29 novembre 2018**, 7 heures de formation, 9h à 12h30 – 14 à 17h30
Prévoir ½ h en plus à la fin de journée pour les formalités d'évaluation de la formation

Lieu : PARIS 10^e (adresse exacte sera précisée ultérieurement)

Coût et prise en charge de la formation :

- **Membres du CNEAF à jour de la cotisation 2018 :**

Gratuit (à régler 30 € pour les frais de pauses et repas).

- **Personne ayant suivi la formation initiale à l'expertise au CNEAF : 150 € ttc.**
(Préciser la date)

- **Autres : 300 € ttc.**

Le déjeuner est inclus. Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA.

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
- du FAFIEC ou de ACTALIANS pour les professionnels salariés,
prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75

Auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com

Modalités d'inscription :

1. Adresser par mail, pour faire enregistrer votre demande :

- La fiche d'inscription (p 3/3 du présent document) dûment complétée.
Vous recevrez, par courriel, un devis nominatif, une convention de stage, le règlement intérieur et le programme détaillé.

2. Retourner le dossier complet après avoir reçu par mail la convention :

- La fiche d'inscription dûment complétée (avec la photo).
- Un curriculum vitae sommaire (non nécessaire pour les membres du CNEAF).
- Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
- Votre règlement par chèque à l'ordre du CNEAF qui sera encaissé après le déroulement de la formation.
- La convention de stage signée.

Le dossier sera à expédier :

Par voie postale uniquement à l'adresse suivante :

CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français
Ancien Couvent des Récollets
148 rue du Faubourg Saint Martin
75010 PARIS

Votre contact :

Mireille MOUSSY.

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20

✉ : cneaf.experts@gmail.com

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75

Auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com



**FICHE D'INSCRIPTION à la FORMATION
LES INVESTIGATIONS TECHNIQUES
EN EXPERTISE JUDICIAIRE
Jeudi 29 novembre 2018 à Paris**

À retourner avec les pièces demandées

▪ **État civil**

NOM et Prénom :

Date de naissance :

▪ **Coordonnées**

Adresse personnelle :



Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

▪ **Votre situation actuelle**

Votre profession :

Etes-vous ? En profession libérale

Salarié, si oui, Votre fonction :

Nom de l'entreprise :

Expert inscrit sur une liste d'experts : oui non

Merci de préciser, sur la liste de la Cour d'Appel de :

Et/ou sur la liste de la cour administrative d'appel de :

Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2017

Chèque de 30 € n° Banque :

Ayant suivi la formation initiale au CNEAF le

Chèque de 150 € n° Banque :

Autre : Chèque de 300 € n° Banque :

▪ **Préciser si vous demandez une prise en charge :**

▪ FIF PL ACTALIANS FAFIEC autre, précisez :

Date :

Cachet & Signature

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75

Auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com